

ACTE D'ENGAGEMENT

A – Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché :

LYCEE POLYVALENT CHARLIE CHAPLIN

373 avenue Jean Jaurès – CS 50701 – 69153 DECINES CHARPIEU CEDEX

Téléphone : 04 72 05 63 90

Mail : Intendant.0692800u@ac-lyon.fr

Objet du marché :	Acquisition de matériels pédagogiques et consommables pour les enseignements de la filière Cybersécurité, Informatique et Réseaux, Electronique (CIEL) Lot 7 : Fibre optique
Nom, prénom, qualité du demandeur du marché :	Claude GRILLET, Chef d'établissement
Désignation du comptable assignataire :	Bernard GASQUET, Agent comptable du Lycée polyvalent Charlie Chaplin

B – Engagement du candidat

Nom, prénom, qualité du signataire du marché :	
Adresse :	
Téléphone :	
Agissant au nom et pour le compte de :	
Dont le siège social est à :	
Immatriculée à l'INSEE sous le numéro :	
N° Siret :	
Code APE :	
N° Inscription RCS :	
Adresse postale :	
Téléphone :	
Courriel :	
Coordonnées bancaires (joindre OBLIGATOIREMENT un RIB)	

Après avoir pris connaissance du règlement de la présente consultation, je m'engage à assurer la vente et la maintenance du matériel référencé dans le CCTP :

Référence Lieu d'implantation	Prix HT
Lot 7 : Fibre optique LYCEE POLYVALENT CHARLIE CHAPLIN 373 avenue Jean Jaurès CS 50701 69153 DECINES CHARPIEU CEDEX	

Durée de la garantie du matériel à l'achat : 

A Décines, le

(cachet et signature de l'établissement)

(cachet et signature du candidat)

Le proviseur,
Claude GRILLET

LYCEE POLYVALENT CHARLIE CHAPLIN
373 avenue Jean Jaurès
CS 50701
69153 DECINES CHARPIEU CEDEX
Tél. : 04 72 05 63 90
Mail : ce.0692800u@ac-lyon.fr



DECLARATION DU CANDIDAT

Le candidat affirme sous peine de résiliation de plein droit du contrat à ses torts exclusifs ou ceux de la société qu'il représente, qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 44 du code des marchés publics.

Le candidat atteste sur l'honneur :

- que le travail sera réalisé par des salariés recrutés régulièrement au regard du code du travail;
- qu'il est en règle au regard de la législation sur les travailleurs handicapés (art. 43 CMP);
- qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Les attestations ou certificats des organismes sociaux et fiscaux devront être remis au plus tard dans un délai de 10 jours après attribution du marché. Si le candidat ne peut produire ces documents dans le délai imparti, l'offre retenue sera nulle et non avenue.

Fait à :

Le :

Le responsable légal de l'entreprise :

Nom :

Prénom :

Signature :

(cachet de l'établissement)

